

APPEL À PROJETS « DISPOSITIF COMPLEMENTAIRE CONCOURS BULLES DE MEMOIRE »

Année scolaire 2022-2023

I. Objectifs et partenaires

Depuis 2011, le concours Bulles de mémoire invite les jeunes (qu'ils soient scolarisés ou non, qu'ils travaillent dans le cadre de la classe, chez eux ou au sein d'une structure associative) à réfléchir sur l'héritage des grands conflits contemporains dans la société d'aujourd'hui. Le ou les auteur(s) doivent pour cela créer de A à Z (scénario, dessin, dialogues, etc.) une bande dessinée dont le thème se rapporte aux souvenirs de combattants et victimes ordinaires et anonymes. Entre histoire, art et mémoire, ce concours inédit dans a lieu partout en France et encourage de jeunes auteurs à « travailler la mémoire » avec créativité, spontanéité et émotion tout en se documentant sur un thème qui évolue au gré des éditions.

Par le biais du support original et populaire qu'est la bande dessinée, ce concours incite les jeunes à questionner l'histoire et ses conséquences sur les hommes et les femmes qui l'ont vécue. Le sens du concours n'est pas tant de représenter la guerre mais plutôt de valoriser l'histoire racontée, celle d'une réflexion de combattant, victime ou témoin de la guerre. En cette nouvelle édition 2022-2023, la thématique du concours est « **Si notre patrimoine pouvait nous parler de la guerre** ».

La mission « mémoire et citoyenneté » Occitanie agit dans le cadre de cette nouvelle thématique afin de valoriser la mémoire de pierres locale avec le soutien de structures mémorielles : Mémorial du camp de Rivesaltes (66), villages martyrs de Gabaudet (46) ou de Marsoulas (31), Maison des Mémoires La Mounière de Septfonds (82), musée des chemins de la Liberté (09).

Elle propose aux établissements qui le souhaitent de s'inscrire au concours et de bénéficier ainsi de deux ateliers pédagogiques animés par un illustrateur de bande-dessinée (à un mois d'intervalle), et de prolonger le travail par une visite pédagogique sur l'un des sites mémoriels partenaires précités, avec une éventuelle rencontre de témoins par le biais du dispositif de la CICP. Il s'agit ainsi d'approfondir la réflexion des élèves en histoire et en philosophie, ainsi que dans le cadre de l'enseignement moral et civique ; elle encourage des démarches de projet où, à côté de l'histoire et de la philosophie, les autres disciplines, notamment les lettres ou les arts plastiques, peuvent trouver largement leur place.

II. Établissements ciblés

Ce dispositif est destiné aux collégiens et aux lycéens des établissements d'enseignement général et technique ainsi qu'aux lycées professionnels. Il s'adresse uniquement aux élèves de l'enseignement public et privé sous contrat accompagnés d'un enseignant toujours sur le principe du volontariat. **Une dizaine de classes peut en bénéficier.**

III. Critères de sélection, contenu et déroulement du dispositif

1. Le Projet pédagogique

Un comité technique, composé de représentants du rectorat et de l'ONACVG, assure la sélection des projets présentés par les établissements.

Il appartient aux équipes enseignantes intéressées de réaliser un projet pédagogique dans lequel s'inscrit la rencontre avec l'illustrateur ainsi que son prolongement par la visite d'un lieu de mémoire local. Il doit susciter leur implication dans la durée, permettre l'approfondissement des savoirs disciplinaires, déboucher, enfin, sur la réalisation d'une production plastique (bande-dessinée) conforme au règlement du concours Bulles de Mémoire.

Le thème retenu doit être directement lié à l'histoire des conflits contemporains dans lesquels la France et les Français sont ou ont été engagés, depuis 1870 jusqu'à nos jours. Il pourra s'inspirer de l'histoire locale et régionale et reposer, par exemple, sur une enquête menée sur un lieu de mémoire.

Lors de la rédaction de leur projet, les équipes candidates s'attacheront à décrire :

- les objectifs pédagogiques et culturels définis par l'équipe pédagogique ;
- l'expérience de l'établissement en matière de « travail de mémoire » : témoignages, visites, expositions, commémorations... ;
- le calendrier et la description des actions prévues avec les élèves avant et après la rencontre (séquences de cours en histoire et dans les disciplines associées, études de récits et témoignages, recherches aux archives départementales, visite de lieux de mémoire...).
-

Une attention particulière sera portée aux projets comportant un ancrage local, favorisant l'interdisciplinarité et la transversalité ainsi que l'investissement effectif des élèves dans les contenus. Les projets s'inscrivant dans une démarche de parcours citoyen seront valorisés.

2. La mise en œuvre du dispositif

En amont de la rencontre avec l'illustrateur, les professeurs-référents du projet doivent se rapprocher de la mission mémoire Occitanie pour convenir des dates d'intervention. Par ailleurs, concernant la visite d'un lieu de mémoire, les établissements sont invités à déposer un dossier auprès de la CICP pour solliciter un financement sur les frais inhérents au transport scolaire (plus d'info sur <https://eduscol.education.fr/1327/soutiens-aux-projets-lies-au-travail-de-memoire-et-l-education-la-defense>)

3. Ressources et accompagnement pédagogiques

Pour élaborer leur projet, les équipes éducatives investies dans cette action pourront s'appuyer sur :

L'accompagnement pédagogique de l'ONACVG et la mission « mémoire et citoyenneté » :

Sonya BEYRON, Référente régionale mémoire Occitanie de l'ONACVG, sonya.beyron@onacvg.fr

Le site consacré au concours Bulles de Mémoire qui met à disposition un certain nombre de fiches pédagogiques en plus du règlement du concours et des modalités de participation <https://www.onac-vg.fr/bulles-de-memoire>

La CICP pour déposer un dossier d'aide au financement des transports pour la visite d'un lieu de mémoire : <https://eduscol.education.fr/1327/soutiens-aux-projets-lies-au-travail-de-memoire-et-l-education-la-defense>

IV. Calendrier prévisionnel et modalités pratiques

- lancement de l'appel à projets : 5 septembre 2022 ;
- date limite de candidature : 26 septembre 2022 ;
- réunion du comité de sélection : début octobre 2022 ;
- ateliers avec un illustrateur : de mi-octobre à décembre 2022 ;
- visite d'un site mémoriel : de novembre à décembre 2022 ;
- Au 31 janvier 2023, les inscriptions sont closes et les BD doivent être envoyées à la référente régionale mémoire (sonya.beyron@onacvg.fr) par voie numérique et par voie postale.

V. Procédure d'inscription

Saisie de la demande faisant acte de candidature

Pour remplir votre dossier pour bénéficier de ce dispositif, la saisie s'effectue obligatoirement sur la fiche d'inscription jointe à cet appel. Une fois remplie, elle doit être adressée en p. j. à un courriel à sonya.beyron@onacvg.fr revêtue de la signature du chef d'établissement.

Concernant l'inscription au concours Bulles de Mémoire, merci de remplir en parallèle le formulaire en ligne sur <https://www.onac-vg.fr/bulles-de-memoire>

Date limite d'inscription 26 septembre 2022- AUCUN DOSSIER PAPIER, NI PIÈCE JOINTE NE SERONT ACCEPTÉS